

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mardi 21 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 17 mars 2023

Objet
N° 23/03/11
AFFECTATION DU RESULTAT 2022 * BUDGET REGIE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES DE LA POYA

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Considérant la fusion des budgets télési et régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya au sein du budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de : 90 415.56€
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 28 637.54€
- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :
- Compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0.00€
- Compte R002 – report en fonctionnement = 90 415.56€

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Madame la Trésorière de SALLANCHÈS

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

